

Règlement graphique

Le Guillon - Le Beroud - Le Levet - Le Charpieux - Les Amicons - Le Voley - Le Cassey - Les Granges - Le Fejoux



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2017
Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018

Atelier.2
architectes - urbanistes

Plan 4.2.4

Fond : cadastre DGPIP mise à jour 2017
Périmètres des captages d'eau potable : ARS Auvergne-Rhône Alpes - Juin 2018



1/2 000e

Légende

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du centre-bourg
- Uaa : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux
- Uaa1 : Secteur d'habitat ancien et aggloméré des hameaux de Montgoutoux, de La Roche, du Voley, du Chagnier et du Charpieux disposant d'une qualité architecturale et urbaine qu'il convient de préserver
- Ub : Secteur de forte densité en périphérie du centre-bourg, regroupant habitat, commerces, services et équipements urbains
- Ub1 : Secteur correspondant au lotissement particulier du Poutaz
- Uc : Secteur de densité moyenne en accompagnement du centre-bourg ou en extension du tissu urbain traditionnel des hameaux
- Uc1 : Secteur d'extension urbaine de Saillies
- Ue : Secteur accueillant des équipements (écoles, pôle enfance, maison médicalisée,...)
- Ui : Secteur accueillant des activités économiques artisanales et industrielles. Sont concernés les secteurs de Plan et Moulin et de l'entrée de ville Sud
- Uj : Secteur correspondant aux activités économiques et commerciales des Cotes
- Allc : Secteur destiné à être ouvert à une urbanisation de densité soutenue
- Aluc : Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation de densité moyenne
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Asm : Secteur agricole correspondant aussi au domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Aj : Secteur accueillant des jardins familiaux
- N : Secteur naturel et forestier à protéger
- Np : Secteur naturel et forestier à préserver sur le plan paysager et/ou écologique
- Nsm : Secteur naturel et forestier du domaine de ski et d'activités de montagne du Barioz
- Nf : Secteur correspondant au bassin du Flumet
- Ni : Secteur correspondant aux activités de loisirs de plein air implantées sur les abords du bassin du Flumet, au parc Mon Exil et à Champ Sappay
- Nb : Secteur correspondant à des groupes de constructions isolées existantes au Barbaz
- Nd : Secteur correspondant à la déchèterie
- Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Pelouse sèche protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace vert protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Ripisylve protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Tourbière protégée au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé repéré au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Ensemble bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de mixité sociale délimité au titre de l'article R. 151-38 3° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement Réserve identifié au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur constructible soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Secteur inconstructible sauf exception soumis à des risques naturels : se référer à l'annexe "5.2 Risques naturels PPRn" du PLU
- Périmètre de Protection Immédiate des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Rapprochée des captages d'eau potable
- Périmètre de Protection Éloignée des captages d'eau potable
- ★ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- ★ Construction patrimoniale soumise à prescriptions au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Linéaire bâti soumis à prescriptions au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Linéaire commercial protégé au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'Urbanisme
- ★ Cheminement piéton à créer au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bâti dur
- Bâti léger
- Bâti non cadastré
- Bâtiment d'élevage
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

Liste des emplacements réservés :

Index	Designation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m ²
1	Aménagement et sécurisation de la circulation à Saillies-le-Dac (création d'un abri bus et aménagement routier)	Commune	853
2	Mise en valeur de la Tour Aquin	Commune	3 181
3	Aménagement de l'aire de loisirs	Commune	28 467
4	Accès agricole à Saillies	Commune	1 378
5	Voie d'accès au Méliard	Commune	1 186
6	Voie d'accès à Georg Granat	Commune	2 581
7	Aménagement d'un parking au Fejoux	Commune	259
8	Voie d'accès au réservoir de la Roche	Commune	189
9	Captage de Varghes	Commune	1 516
10	Captage de L'adret et Barlet	Commune	3 519
11	Captage au Tur	Commune	2 492
12	Captage du Cloustral	Commune	2 231
13	Captage de Bourne	Commune	710
14	Chargeoir à bois Route de Grenoble	Commune	4 107
15	Chargeoir à bois de Montgoutoux	Commune	1 655
16	Chargeoir à bois de L'adret et Barlet	Commune	5 757
17	Chargeoir à bois du col de Cochette	Commune	1 819
18	Chargeoir à bois de l'Echal Sud	Commune	2 840
19	Chargeoir à bois de l'Echal Nord	Commune	1 358
20	Chargeoir à bois au Ragin	Commune	3 843
21	Chargeoir à bois au Chaboud	Commune	948
22	Chargeoir à bois du Mollard	Commune	3 708
23	Chargeoir à bois de Montenard	Commune	117

- Liste des constructions patrimoniales protégées au titre de l'article L. 151-19
- 1 Tour Aquin
 - 2 Four à grillon
 - 3 Four à Rigo
 - 4 Bâti Montgoutoux
 - 5 Bâti Montgoutoux
 - 6 Bâti Montgoutoux
 - 7 Bâti Montgoutoux
 - 8 Bâti Montgoutoux
 - 9 Bâti Montgoutoux
 - 10 Bâti Montgoutoux
 - 11 Bâti Montgoutoux
 - 12 Bâti Montgoutoux
 - 13 Bâti Montgoutoux
 - 14 Fontaine
 - 15 Lavoir
 - 16 Lavoir
 - 17 Croix du Hotard
 - 18 Fontaine
 - 19 Fontaine
 - 20 Lavoir
 - 21 Lavoir
 - 22 Lavoir
 - 23 Lavoir
 - 24 Lavoir
 - 25 Lavoir
 - 26 Fontaine
 - 27 Lavoir
 - 28 Lavoir
 - 29 Lavoir
 - 30 Lavoir
 - 31 Lavoir
 - 32 Lavoir
 - 33 Lavoir
 - 34 Moulin
 - 35 Moulin à huile de Saillies
 - 36 Croix
 - 37 Croix de Saint Gens
 - 38 Lavoir
 - 39 Croix
 - 40 Croix du Côté du Poutaz
 - 41 Table d'orientation n°1
 - 42 Table d'orientation n°2
 - 43 Four à grillon de Combe Bachet
 - 44 Croix de Reulet
 - 45 Four à grillon croix de Reulet
 - 46 Cabane à mineurs
 - 47 Entrée de galène de Colombet
 - 48 Croix de Rochefort
 - 49 Entrée de mine
 - 50 Cité Vaugrane
 - 51 Vestige de la ferme Vaugrane
 - 52 Ancienne chapelle Marie Thérèse
 - 53 Poudrière
 - 54 Four à bois de Champ Sappay
 - 55 Voie de stockage et de tri de minerais
 - 56 Voie
 - 57 Port du Cabas
 - 58 Port du Tacot
 - 59 Rafleur
 - 60 Rafleur
 - 61 Rafleur
 - 62 Rafleur
 - 63 Rafleur
 - 64 Cabane à mineurs
 - 65 Ancienne mullière
 - 66 Rafleur
 - 67 Cabane à mineur
 - 68 Maison du Chaboud
 - 69 Table d'orientation
 - 70 Fontaine
 - 71 Cabane
 - 72 Lavoir